



VIVRE A BAZOCHES

Flash Infos Janv. 2020

Le mot du maire

J'ai le plaisir de vous adresser ce nouveau « Flash Infos » qui résume l'année écoulée, avec notamment les travaux aboutis en 2019 et les 1^{ères} réalisations à venir sur 2020, mais aussi les nombreux changements obligatoires qui sont intervenus dans la gestion communale avec les nouvelles compétences de la Communauté de communes : élaboration du PLUi et du SCoT, transfert de la compétence eau...

Pour ces différentes réalisations, le conseil municipal a agi dans l'intérêt général en maîtrisant, autant que possible, les budgets et en recherchant

des subventions (FER, DETR, amendes de Police) afin de compenser la baisse des dotations de l'État.

Des changements ont également eu lieu dans le personnel communal (départs à la retraite ou vers d'autres horizons).

J'en profite également pour remercier les différentes associations qui animent notre village toute l'année.

Enfin, avec l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2020.

Travaux réalisés / à venir

Grande Rue

Tranche 1 et 2 : Mise en accessibilité des **trottoirs** par la commune, le **revêtement de la route** ayant été fait par le Département avant le futur transfert à la commune.

Tranche 3 : **Eclairage public** de la Grande Rue, avant l'intersection du Chemin de Sergines jusqu'au tennis.

Tranche 3 : **Chaussée et trottoirs** de la Grande Rue, avant l'intersection du chemin de Sergines jusqu'au tennis.

Cimetière

Installation d'un **columbarium**.

Route de Mousseaux

Réfection programmée début 2020 de la portion abîmée, avec une subvention du Département.

Pont du Canal

Rénovation, par le Département, du pont de la Route du Lavoir (fermeture pour travaux à prévoir pour plusieurs mois, à partir de février).

Communauté de communes

Réglementation

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la **compétence eau** est transférée à la Communauté de Communes, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Communauté de communes est chargée de donner tout pouvoir de gestion, d'entretien et de renouvellement des réseaux d'eau potable au Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (SE2 77).

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le projet de PLUI a été arrêté le 26 juin 2019. Les Communes ainsi que les personnes publiques associées ont été amenées à émettre un avis sur ce projet.

Les administrés ont, quant à eux, pu s'exprimer à l'occasion de l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 octobre au 18 novembre 2019.

Des réponses sont actuellement apportées aux nombreuses observations consignées dans le procès-verbal du commissaire-enquêteur.

Le PLUI doit être rendu **exécutoire** courant **2020**.

[www.cc-basseemontois.fr/
plan-local-d-urbanisme-intercommunal](http://www.cc-basseemontois.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal)

En même temps, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), élaboré avec la Communauté de communes du Provençal, doit être arrêté en janvier 2020.

Des documents d'urbanisme

Le PLUI définit notamment, les **règles applicables** à tout projet d'**aménagement** ou de **construction** (permis de construire, déclaration préalable...).

Le SCOT est un document de planification et d'urbanisme qui définit, **sur le long terme**, les grandes lignes de **l'aménagement d'un territoire** donné.

Fibre

L'arrivée de la fibre à Bazoches est prévue pour courant 2020.

[www.cc-basseemontois.fr/
le-deploiement-du-tres-haut-debit](http://www.cc-basseemontois.fr/le-deploiement-du-tres-haut-debit)

Ecole

Effectifs

Pour l'année scolaire 2019 / 2020, **79 élèves** sur les 148 élèves que compte le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) sont résidents à Bazoches.

Participations financières

Dans le cadre du fonctionnement matériel de l'école, la commune a affecté **6 000 €**, pour l'achat de **fournitures**.

Par ailleurs, la commune a financé la **coopérative scolaire** à hauteur de **66 € par enfant de Bazoches** (répartis dans les 3 écoles du RPI) pour sa mission éducative, permettant notamment l'organisation d'une classe découverte dans les Alpes, en décembre 2019.

Parents d'élèves

Les parents d'élèves du RPI Bazoches, Balloy, Gravon et la Tombe ont créé un **site internet** :

www.parentsrpibazoches.wixsite.com/website

Vous pouvez les contacter par mail : parents.rpibazoches@gmail.com

Fêtes & Evenements

Différentes festivités ont été organisées par les bénévoles de l'Association Fêtes et Loisirs, qui est en quelque sorte le Comité des fêtes du village.

Pour cela, l'association a reçu une subvention de 3 850 € de la commune.

Brocantes

2 brocantes ont été organisées en 2019 : le dimanche 28 avril, avec une petite centaine d'exposants, puis le dimanche 6 octobre.

Feu de la St-Jean et 14 juillet

Le beau temps était au rendez-vous pour la St-Jean, le samedi 15 juin.

Pour la Fête Nationale, le samedi 13 juillet était organisée une soirée animée par DJ Olive, sur la place, précédée d'un défilé aux flambeaux avec les enfants.

Bourse aux jouets & vêtements

Pour la 1^{ère} fois, une bourse aux jouets et vêtements a été organisée, le dimanche 10 novembre, à la salle polyvalente.

Fête de Noël

Le samedi 14 décembre, les membres de l'association ont organisé le Noël des enfants, avec une arrivée du père Noël en Traction et une remise de cadeaux, à l'issue d'un spectacle de clown.

Inscriptions

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, vous devez d'abord vous rendre en **mairie**.

Le secrétariat de mairie vous délivrera un **certificat d'inscription**, à présenter ensuite à la **directrice de l'école**, lors de l'inscription (à partir de mai).



La commune a organisé le Noël des plus anciens, le jeudi 12 décembre, autour d'un goûter, avec remise d'un coffret de produits gastronomiques.

Commémorations

Les commémorations de la victoire du 8 mai 1945 et de l'armistice du 11 novembre 1918 se sont déroulées au cimetière de Bazoches-les-Bray, avec la participation, pour le 11 novembre, de l'harmonie de Bray-sur-Seine et des Jeunes Sapeurs Pompiers.



Vie de la commune

Etat civil

En vertu de loi du 20 juin 2018¹, les données personnelles enregistrées par les services d'état civil ne doivent être utilisées que pour l'accomplissement des missions dont sont investis les maires en leur qualité d'officier de l'état civil.

Il n'est donc **plus possible de publier l'état civil** tel qu'il était coutume dans le bulletin municipal.

1 Règlement européen (2016/679/UE) du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018 ou « RGPD » Règlement général à la protection des données

Personnel

Administratif

Anny BLAIN est la nouvelle chargée d'accueil (Etat civil & gestion funéraire, élections, urbanisme, CCAS), depuis le départ de Frank BAILLIEUX, le 4 janvier 2020.

Elle assiste **Corine PRIEUR**, secrétaire de Mairie, en charge de l'administration générale.

A savoir

Listes électorales

A sa majorité, chaque jeune Français est inscrit sur les listes électorales, sous réserve d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen, dès 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu, il faut alors vous inscrire en mairie. C'est possible toute l'année.

Toutefois, pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020.

Technique

Deux adjoints techniques ont été intégrés en 2019 : **Arnaud DECOUCHANT** et **Guillaume SAUDRY** (espaces verts, maintenance du matériel, entretien de la voirie...).

Cantine et services

Virginie BOUDRIE a rejoint **Catherine LEFOUR** en tant qu'ATSEM à l'école maternelle, en 2019.

Aussi, **Nathalie CRESPO** est responsable du service cantine et chargée d'accueil à l'agence postale communale.

Sandy DESABRES est assistante cantine et agent technique d'entretien des locaux de la mairie et des écoles.

Josette SPANHOVE est agent technique chargé de la surveillance des enfants durant le midi et du transport scolaire.

Béatrice MOREL est agent technique chargé de l'entretien des locaux de la Mairie et des écoles.

Bruit de voisinage

Selon arrêté préfectoral, travaux bruyants autorisés pour :

- les **particuliers** : lundi au vendredi (8h à 12h et 14h à 20h) ; samedi (9h à 12h) et (14h à 19h) ; dimanches et jours fériés (10h à 12h).
- les **professionnels** : lundi au vendredi (7h à 20h) ; samedi (8h à 20h), mais interdits les dimanches et jours fériés.

Rappel : les feux sont interdits.